

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2012

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 17 août 2012 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2012ko agorrilaren 17an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - ITURBURUA – LACO – MACHICOTE-POEYDESSUS - SAINT-PIERRE – URRUTY jaun andereak.**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - DARQUY - IRIQUIN - LASSAU-GARAT - LURO – TEILLERIE jaun andereak.**

Ont donné procuration / Aholereak eman dituztenak : M. **IRIQUIN** à M. **GAMOY** – Mme **LASSAU-GARAT** à Mme **DUCASSOU**.

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA** jauna

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :**

#### **1 – Révision simplifiée du PLU**

Le Maire indique que l'enquête publique relative à la révision simplifiée du PLU s'est déroulée en Mairie d'ITXASSOU du 3 juillet 2012 au 3 août 2012 inclus, M. COURCELLES ayant été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le Maire rappelle que cette révision simplifiée vise à la suppression de la zone N et l'extension de la zone 1AU sur le tènement foncier situé au droit de la RD 918 et propriété des consorts LARRAMENDY.

Cette révision doit permettre dans ce secteur dit « Ordokia » la réalisation d'une orientation d'aménagement consistant en la création de lots nus libres à la construction, la construction de logements collectifs et la construction de collectifs destinés aux activités.

Le Maire indique qu'à l'occasion de la concertation avec le public, aucune remarque n'a été consignée. Il présente par ailleurs les avis émis à l'occasion de la réunion avec les Personnes Publiques Associées et expose le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur lequel a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré approuve, à l'unanimité des présents, le dossier de révision simplifiée du PLU tel que présenté en notant la délimitation d'un espace boisé classé le long de la route départementale.

#### **2 – Travaux d'électrification**

Le Maire indique que la Commune est destinataire de deux études techniques et financières du

Syndicat Départementale d'Energie des P.A. visant à l'alimentation Basse Tension de 2 propriétés.

Ces dossiers concernent :

– **Propriété ESCOLANO**

Le SDEPA a arrêté le programme relatif à l'alimentation de la propriété ESCOLANO, à « La Forêt des Lapins ».

Les travaux prévisionnels se chiffrent à 20 387 € dont 4 031 € à charge de la Commune.

A réception des travaux la Commune émettra en direction du bénéficiaire des ouvrages un titre de recette pour remboursement des frais réels engagés.

– **Propriété CAVILLON**

La commune est également destinataire de l'étude du SDEPA visant à l'alimentation de la propriété CAVILLON (Permis de construire délivré).

Les travaux prévisionnels se chiffrent à 15 726 € dont 3 111 € à charge de la Commune.

Dans le cas présent une PVR ayant été votée, les frais seront remboursés à la Commune par le permissionnaire.

### **3 – Chemin Rural de Gibelarte**

Le Maire rappelle le contentieux lié au déplacement de l'emprise du chemin rural dit de Gibelarte.

En vue de la régularisation à terme de cette affaire (les délibérations de 2003 et de 2008 ayant été annulées par jugements) il propose au Conseil Municipal de faire procéder dans un premier temps aux relevés qui permettront d'une part de détailler les caractéristiques techniques des tracés et d'autre part de dresser les documents d'arpentage complémentaires de division.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de faire procéder aux opérations ci-dessus exposées par un géomètre,
- de désigner le Cabinet « SARL Dominique DREVET », domicilié à Bayonne, en qualité de géomètre.

### **4 – SIVU « TXAKURRAK »**

Le Conseil Syndical du SIVU Txakurrak a adopté la modification de ses statuts afin d'acter l'adhésion de la Commune de St Palais.

Aujourd'hui et en sa qualité de membre il convient que la Commune d'ITXASSOU se prononce sur cette modification. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

A l'évocation de ce dossier, Gratien URRUTY interroge Marie-Jo ETCHEPARE, déléguée de la Commune, quant au fonctionnement budgétaire du SIVU. Il semble que les difficultés financières auxquelles le Syndicat a du faire face à une période donnée soient révolues.

### **5 – Errementa : éclairage public**

Le Maire indique que conformément à la rétrocession contenue dans la convention de partenariat signée entre la Commune d'ITXASSOU et HSA, il convient de procéder à la récupération par la Commune du réseau d'éclairage public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, réserve une suite favorable au transfert à charge de la commune du réseau d'éclairage public du hameau « Errementa ». Jean-Michel GOÑI avec lequel HSA a initié des contacts est chargé du dossier visant à ce transfert.

S'agissant de la résidence « Errementa » Anita DUCASSOU rappelle l'information de juin 2012

selon laquelle un locataire accédant ayant décidé de ne pas acheter son logement une maison était mise en vente selon le même dispositif de location-accession (PSLA).

Le Maire indique que HSA a fait connaître que 4 candidatures ont été enregistrées mais à ce-jour l'attribution n'est pas arrêtée.

## **6 – Résidence « Erloeta »**

Le Maire indique que suite au préavis donné par les locataires de l'appartement n° 4, la Commission « Logements » s'est réunie pour étudier les dossiers de demande de location.

La candidature de Jokin IRUNGARAY a été retenue ; il prendra le logement à compter du 1er septembre avec un loyer mensuel fixé à 520 €.

Le Conseil Municipal entérine cette décision et autorise le Maire à signer le bail.

## **7 – Pont d'Abilaen Borda**

Le Maire rappelle que cet ouvrage a subi des dégâts (garde corps arrachés, chaussée fragilisée). De fait la Commune avec le concours du service voirie de l'Agence Publique de Gestion Locale a procédé à un diagnostic et une étude.

Une estimation des travaux visant à l'élargissement mesuré du pont et la reprise de l'ouvrage d'art chiffre le montant à près de 125 000 €. HT

Le Maire indique que ces travaux doivent, pour des raisons évidentes de sécurité, être engagés bien que non budgétisés. Dans ces conditions il indique avoir d'ores et déjà alerté le Conseil Général et les parlementaires afin d'obtenir des concours financiers.

Le Conseil Municipal retient le bien fondé de ces démarches et décide d'introduire des demandes d'aides financières exceptionnelles auprès du Conseil Général et des parlementaires.

La réalisation des travaux donnera lieu à une réglementation de la circulation et interdira notamment l'accès des poids lourds sur une période vraisemblable de 5 semaines.

Il est indiqué que lorsque les travaux seront réalisés il serait opportun d'étudier des arrêtés de circulation limitant soit les tonnages soit les gabarits (question à étudier) afin d'éviter que la commune ne soit confrontée à l'avenir à pareille situation.

## **8 – Caisse d'Epargne : adhésion service internet public**

En sa qualité de cliente de la Caisse d'Epargne, la Commune a la possibilité de souscrire au service internet secteur public afin d'accéder gratuitement :

- aux encours de crédit
- aux lignes d'engagement
- aux derniers index et taux en vigueur

Le Maire propose que la Commune souscrive à ce service pour compter avec une vision globale et détaillée de sa dette.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion.

## **9 – Rapport annuel d'activité du SMUN**

Le Maire indique qu'en sa qualité de membre du SMUN la Commune est destinataire du rapport sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable.

Ce rapport est transmis :

- d'une part pour présentation aux Elus,
- d'autre part pour être mis à disposition du public

De fait le Maire invite les Elus à en prendre connaissance et indique que ce rapport est disponible au secrétariat de la Mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

– **Recensement de la population** : le Maire informe l'assemblée que cette opération doit se dérouler entre le 17 janvier et le 16 février 2013 et nécessitera le recrutement de 4 agents. Dès lors où l'INSEE aura livré des informations complémentaires à la Mairie et notamment au coordonnateur communal de recensement, à savoir Pascale AMESTOY, les opérations nécessaires aux recrutements seront initiées.

– **Demande d'avis sur l'opportunité d'ouverture d'un cabinet d'ostéopathie à ITXASSOU** : le Maire informe l'assemblée qu'il est destinataire d'une demande de M. Jon DUBROCA, ostéopathe (Denise MACHICOTE-POEYDESSUS souhaite se faire préciser s'il s'agit d'un ostéopathe ou d'un « kiné-osteo » ; à priori et au vu du diplôme fourni à l'appui de la demande il s'agit d'un ostéopathe), domicilié à Bayonne et l'interrogeant sur l'opportunité de pareille installation sur la Commune.

Il est décidé de proposer un rendez-vous à M. DUBROCA afin d'initier un 1er contact.

– **Oilomokonia** : le Maire rappelle que c'est le groupement IMS – ARBELBIDE – ALAMAN qui est chargé de la maîtrise d'œuvre de ce programme.

Une réunion de travail est prévue le 29 août, 18 h 30 en Mairie. Les élus prendront connaissance des scénarii proposés et travailleront afin de se prononcer sur une proposition d'aménagement de ce terrain.

Par ailleurs et concernant cette opération, le Maire indique que le Conseil Général a retenu la demande de subvention introduite par la Commune et (par arrêté du 8 août 2012) accorde une subvention d'un montant de 30 000 € pour la viabilisation d'un lotissement communal.

– **Etablissement de soins « La Nive »** : le Maire informait lors d'un précédent conseil municipal de la décision en date du 16 mars 2012 de l'Agence Régionale de la Santé de retirer l'autorisation de transfert d'activité de soins de la Nive vers la Communauté d'Agglomération du BAB.

Aujourd'hui et par décision du 9 juillet 2012 l'Agence Régionale de la Santé délivre à l'UGECAM l'autorisation de changement de lieu d'implantation.

A noter que dans aucun des 2 cas la Commune n'a été destinataire de ces décisions publiées au Recueil des Actes Administratifs.

– **Passerelle d'Izoki** : le Maire indique que ce dossier suit son cours. L'avis d'appel d'offres a été publié par le Conseil Général et les remises de prix doivent se faire pour le 6 septembre 2012.

Il indique par ailleurs avoir découvert ce même jour au journal télévisé de France 3 Euskal Herri un reportage sur ce dossier et retient des diverses interventions les propos de Vincent BRU, conseiller général, qui a fait un point précis de l'affaire.

– **PPRI** : la Préfecture par arrêté du 19 juin 2012 a décidé de prescrire un PPRI c'est à dire un Plan de Prévention des Risques Inondation sur les Communes d'ITXASSOU mais également de Cambo, Larressore, Halsou, Jatxou et Ustaritz.

Sont concernés par ce PPRI les cours d'eau suivants :

- La Nive,
- le Laxia,
- les ruisseaux de :
  - Basseboure (de Larrondoa à la Station d'épuration et jusqu'à La Nive),
  - Bigaztanak (en bas de Zabaloa, qui sort à travers les parcelles de Lizarraga jusqu'à La Nive)
  - de la Place (d'Irigoinia, près Mairie, CD 918 à la Nive)
  - d'Antxondo, de Panekau, de Chalanportua, (d'Oilomokonia vers Camping jusqu'à La Nive)
  - de Kondenia (depuis Ipharria, le long du CD 918 et jusqu'à La Nive)

Pour l'heure les services de l'Etat vont procéder à des relevés sur le terrain ce qui nécessite que les agents pénètrent sur les propriétés privées. Un arrêté préfectoral autorisant ces opérations est affiché en mairie et mis en ligne sur le site web de la Commune.

Avant de lever la séance :

– Pierre HARISPOUROU interroge le Maire sur la situation de la maison appartenant à la Régie des Eaux. Le Maire confirme que la Commune s'est rapprochée de ladite Régie mais ne compte à ce-jour de réponse quant à la vente éventuelle de ce bien.

– Jean-Paul ITURBURUA fait un point sur les fêtes locales qui démarrent ce soir. Il précise que cette année encore la Commune a décidé de faire appel au service de surveillance. Par ailleurs il indique que des blocs sanitaires ont été installés sur le parking Harretchea et des urinoirs près de la Salle Sanoki.

– Anita DUCASSOU fait le point :

– **1/** des activités organisées cet été par le CCAS et qui rencontrent un vif succès. Toutefois l'activité nouvelle de Kayak en mer a reçu un accueil plus mitigé.

– **2/** des manifestations culturelles :

– - les marchés communaux nocturnes sont plutôt une réussite ; surtout la 2ème édition du mois d'août. A ce propos Marie-Jo ETCHEPARE relève la présence de gens d'Ixassou ; Gratien relève que les parties de pelote et les répétitions de la cavalcade ont certainement permis de relever la fréquentation par les locaux.

– - la projection « Cin'étoiles » a drainé du monde.

– - les manifestations à venir :

- . journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre avec notamment la visite de l'Eglise et un atelier « généalogie » avec l'Association Jakintza,
- . spectacle « L'Assassin est dans la salle » (organisation extérieure) dans la salle « Sanoki » le 6 octobre.

– Marie-Jo ETCHEPARE interroge le Maire sur la question relative à l'opportunité de développer une résidence d'artistes à l'occasion de la réhabilitation des bâtiments « Ancienne Mairie et Etxe Ttipia ».

Cette question a été traitée en commission le 7 juillet 2012 : les élus présents se sont prononcés et c'est un avis défavorable qui en est ressorti. De fait il avait été prévu de trancher la question en conseil municipal. Le Maire s'engage à faire figurer cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

– Le Maire rappelle que le 16 septembre 2012, 11 heures, sera célébrée à Urzumu , Stèle Iribarne, la cérémonie en souvenir de Robert IRIBARNE et des Combattants Volontaires de la Résistance.